

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

24X21

MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE ATTRIBUTION DES LOTS COMPLÉMENTAIRES

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idée-thèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°135x18 en date du 29 juin 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés pour les lots n°5, 6, 12, 14, 15, 19, 20, 21 et 26.

Cependant 13 lots ont été déclarés infructueux et donc relancés lors de la deuxième consultation en 8 lots.

Par délibération N°188x18 en date du 26 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés pour les lots n°3,7,8,9,10,16 et 23.

Cependant le lot 17 a été déclaré infructueux et donc relancé lors de la 3ème consultation. Les lots complémentaires 22a et 22b de la tranche ferme ont été lancés lors de la même procédure. La Commission d'appel d'offres, réunie le 25 janvier 2021, a émis un avis favorable quant à l'attribution.

- Le lot n°17 (Mobilier/Agencement) à l'entreprise ATEC pour un montant total de : 587 914,87€ HT soit 705 497,84€ TTC se décomposant comme suit :

- 333 035,08 € HT. montant des travaux de la tranche ferme.
- 63 449,82 € HT montant des travaux de la tranche optionnelle 001
- 191 429,97 pour la PSE 1

- lot n°22 b (Réseaux et matériels scéniques) à l'entreprise JP FAUCHE pour un montant total de 130 926,56€ HT soit 157 111,87 € TTC.

Le lot n°22 a (Ameublement scénique et serrurerie) a été déclaré infructueux.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises ci-dessus
- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO – FIORILE-REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI
GORLIER-LACROIX – FUSONE – COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI